



MISE EN COMMUN D'OBJETS

Quoi ?

- Mettre en commun des objets auxquels tous les participants pourront accéder. Ces objets peuvent être de propriété individuelle ou collective. On décide donc qu'on n'a pas besoin de garder cet objet chez soi.
- Par exemple, un coffre à jeux extérieurs pour les enfants d'une ruelle, un cabanon avec outils de jardinage, quelques familles qui possèdent en commun une tente, ...
- La gestion de la responsabilité partagée de la maintenance et des accès représente un défi. La Remise, bibliothèque d'outils, répond à ce défi confiant cette gestion à une organisation. Les participants "paient" ce service via un membre.

Exemples à Montréal:

- L'éco-quartier a mis à disposition des coffres à jeux dans plusieurs ruelles.
- La Remise est une coopérative de solidarité à but non lucratif qui entrepose des outils d'usage commun (cuisine, menuiserie, artisanat, mécanique, jardinage, électricité, etc.) qui sont mis à la disposition de ses membres sous forme de prêts.

